Procès-verbal du conseil scientifique
du 7 mars 2024

Le conseil scientifique de l'École française de Rome s'est réuni le jeudi 7 mars 2024 à l'Institut national des jeunes aveugles, à Paris. La séance s'ouvre à 9 h.

Membres présents ou représentés (18) :

Mme Nicole BÉRIOU, membre de l'Institut, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ;
Mme Emmanuelle CHAPRON LE BIANIC, professeure à Aix-Marseille Université ;
Mme Pauline DUCRET, représentante élue des membres scientifiques non enseignants-chercheurs ;
Mme Antonella GHIGNOLI, professeure à Sapienza Università di Roma ;
Mme Claire GIRY, directrice générale de la recherche et de l'innovation au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, représentée par Mme Alexa PIQUEUX ;
M. Vincent GOURDON, directeur de recherche au CNRS ;
M. Nicolas GRIMAL, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, représenté par M. Jean-Yves TILLIETTE.
M. Jean-Pierre GUILHEMBET, professeur à l'Université Paris Cité ;
M. Michel LAUWERS, professeur à l'Université Côte d'Azur ;
M. Dario MANTOVANI, Professeur au Collège de France ;
Mme Brigitte MARIN, directrice de l'École française de Rome ;
Mme Cécile MARTINI, représentante élue des autres enseignants-chercheurs ou personnels assimilés ;
Mme Raphaële MOUREN, responsable des collections à la British School at Rome ;
Mme Laura PETTINAROLI, représentante élue des directeurs des études ;
Mme Claude POUZADOUX, professeure à l'Université Paris Nanterre ;
Mme Agnès ROUVERET, membre de l'Institut, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ;
Mme Camille SCHMOLL, directrice d'études à l'École des hautes études en sciences sociales ;
M. Bernard STIRN, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques, représenté par M. Georges-Henri SOUTOU (procuration à Mme Nicole BÉRIOU).

Membre absent excusé (1) :

M. Laurent TOULOUSE, sous-directeur de l'enseignement supérieur et de la recherche au ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

Personnalités à voix consultative :

Mme Audrey BERTRAND, directrice des études à l'EFR ;
Mme Geneviève BÜHRER-THIERRY, professeure à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, présidente du Conseil d'administration ;
Mme Pascale GARCIA, responsable administrative de l'EFR ;
M. Vivien PRIGENT, directeur des études à l'EFR.

Assistaient également à la séance :

Mme Anne-Sophie BOURG, responsable du service des publications de l'EFR ;
Mme Bérénice WATY, chargée de coordination de la recherche et de valorisation à l'EFR ;
Mme Monique ZIMMERMANN, agent comptable de l'EFR.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 novembre 2023 ;
2. Informations de la directrice ;
3. Renouvellement des membres en deuxième et troisième année ;
4. Résultats de la commission d'admission des membres pour l'année universitaire 2024-2025 ;
5. Renouvellement du mandat de la responsable de la bibliothèque au 1er septembre 2024 ;
6. Liste des chercheurs résidents (2023-2024 et 2024-2025) ;
7. État de l'activité du CCPS ;
8. Calendrier du bilan à mi-parcours des programmes structurants ;
9. Manuscrits présentés pour publication ;
10. Information sur les accords et conventions signés par la directrice par délégation du conseil d'administration ;
11. Questions diverses.

* * *

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 novembre 2023

Jean-Pierre Guilhembet fait état d'une correction en page 6 du procès-verbal : « pour la mise au norme en matière de sécurité anti-incendie » devient « pour la mise aux normes en matière de sécurité anti-incendie ».

Par ailleurs, au point 6 « après avis du conseil scientifique rejoindre ultérieurement les programmes structurants e l'EFR. », il convient d'ajouter un « d », corrigé ainsi en « de l'EFR ».

Ces deux corrections apportées, le procès-verbal de la séance du 23 novembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

2. Informations de la directrice

Le président du conseil scientifique donne la parole à la directrice de l'École française de Rome, qui ouvre ce point d'information par l'annonce du décès de Noëlle de La Blanchardière, à l'âge de 96 ans, le 4 mars 2024. Responsable de la bibliothèque de l'École française pendant plus de 30 ans (1959-1992), elle a profondément marqué l'institution, dont la bibliothèque a triplé de volume sous sa direction, par la qualité des relations qu'elle entretenait avec le public et le personnel. Nombreux sont les membres, les boursiers, les lecteurs français et étrangers qui ont bénéficié de ses précieux conseils et qui ont pu enrichir, grâce à elle, leurs échanges scientifiques. Ses compétences et sa personnalité suscitaient immanquablement à la fois gratitude et admiration. Une courte communication a été faite dans la *Lettre* mensuelle du mois de mars 2024 ; un hommage lui sera rendu dans la *Lettre* du mois d'avril 2024.

La directrice de l'École française de Rome excuse Valérie Huet, qui n'a pas pu participer à la séance, et accueille Bérénice Waty, chargée de coordination de la recherche et de valorisation, nommée en septembre 2023, invitée à ce conseil.

Pour rappel, la directrice engage les conseillers à se rapprocher de P. Garcia ou H. Franchi pour confirmer leur présence aux conseils du mois de juin, à Rome, afin d'organiser l'hébergement des participants.

Le deuxième point d'information concerne le dialogue contractuel avec la tutelle dans le cadre du contrat pluriannuel de développement 2022-2028. La directrice de l'EFR informe le conseil scientifique que la Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) a proposé une rencontre au ministère le 5 avril 2024. Dans cette attente, une demande de complément d'information lui sera adressée sous peu par la Direction générale de la recherche et de l'innovation (DGRI). Sur ce point, la représentante de la DGRI précise que la réflexion préliminaire a porté sur les modalités d'adaptation du contrat aux spécificités des écoles françaises à l'étranger et sur une mise en valeur des objectifs clés en matière de politique scientifique. Le contrat, unique pour les cinq écoles, sera d'un format réduit, et contiendra des indicateurs et des jalons.

Le troisième point d'information a trait à l'activité scientifique de l'EFR et, en premier lieu, à l'issue des demandes de financements de bourses Marie Skłodowska Curie. Sur trois projets déposés, deux candidatures ont été couronnées de succès. Lucia Orlandi sera accueillie pendant 2 ans et sera rattachée à la section Moyen Âge (recherches sur les *signacula*). Maddalena Cataldi, ancienne chercheuse contractuelle de l'EFR dans le cadre du programme ANR Globalvat (archives Pie XII), a obtenu une bourse Marie Skłodowska Curie auprès de l'université de Maastricht (recherches sur l'archéologie paléolithique pendant la période fasciste) et effectuera une période de *Secondement* de 8 mois auprès de l'École française de Rome. Pour mémoire, Stéphanie Mailleur-Aldbiyat, ayant obtenu une bourse Marie Curie en 2023, a initié la collaboration avec l'EFR au 1er mars 2024, pour le développement de son projet *Urbaport*, centré sur les paysages urbains portuaires de l'Antiquité. Enfin, Josip Parat, ancien boursier de l'EFR, sera accueilli à compter du 31 mars 2024 pendant un an dans le cadre d'une mobilité sur une bourse d'une durée de 3 ans obtenue auprès de la Fondation scientifique croate.

Le quatrième point d'information concerne le dispositif d'accueil d'enseignants-chercheurs en délégation, mis en place depuis 2 ans dans le cadre du plan SHS par la DGRI. La directrice de l'EFR informe les conseillers que le dispositif a été reconduit pour cette année, et qu'une subvention d'un montant de 70 000 euros a été versée. Pour mémoire, deux enseignants-chercheurs sont accueillis cette année à l'EFR : Roxane Rocca (Antiquité) et Catherine Vanderheyde (Moyen Âge), en vue du dépôt d'un programme de recherche auprès d'une agence de moyens. Parmi les enseignants-chercheurs accueillis les années précédentes, deux ont obtenu un financement, un auprès de l'ERC (Isabelle Poutrin) pour le projet Rotarom17 sur le tribunal de la Rote et l'autre (Anna Sconza) auprès de l'ANR (projet Arterm, étude de la terminologie du patrimoine artistique français à l'époque moderne). Arnaud Fossier, accueilli en 2022-2023, a obtenu un avis favorable de l'ANR pour son projet (la dispense dans les religions monothéistes) lors de la première étape de validation. Les candidatures pour l'année 2024-2025 seront présentées lors de la séance du conseil scientifique de juin.

Le cinquième point d'information est un état des lieux sur la convention-cadre entre l'EFR et le CNRS, arrivée à expiration au 31 décembre 2021. Son renouvellement a été signé récemment. Ainsi, la subvention du CNRS (30 000 euros) a été versée à l'EFR au titre des années 2022 et 2023. L'évolution importante qui marque la nouvelle convention est l'ouverture aux membres sortants non titulaires de la fonction publique d'un support d'accueil d'un an à l'École française de Rome, alors que jusqu'à présent cette possibilité n'était offerte qu'aux membres fonctionnaires (détachement en qualité de chargé de recherche). Ce support prendra la forme, pour un membre non fonctionnaire, d'un contrat de recherche post-doctoral, accompagné d'un soutien à la mobilité internationale d'une durée de 7 mois. Les dispositions pour les fonctionnaires restent inchangées. Le 13 mars prochain, la directrice de l'EFR accueillera Marie Gaille, la directrice de l'Institut SHS du CNRS, accompagnée de deux directeurs-adjoints scientifiques, William Berthomière et Fabrice Boudjaaba. Ils seront en Italie dans le cadre de rencontres avec le centre national de la recherche italien en vue de développer des collaborations scientifiques.

Le sixième point concerne une information sur l'état d'avancement des travaux de rénovation du palais Farnèse, dont la troisième tranche à venir prochainement entraînera d'importantes perturbations pour l'EFR. Cette troisième tranche concerne la façade donnant sur la place Farnèse, ce qui aura notamment pour conséquence le déménagement des personnels occupant quatre bureaux situées sur cette aile du bâtiment et le relogement de deux personnels bénéficiant d'un logement de fonction, outre les retombées sur les conditions de travail des personnels et des lecteurs de la bibliothèque. Les inconvénients seront toutefois limités du fait de la période estivale.

Le septième point porte sur le compte financier 2023. En 2023, la tutelle n'a pas accordé de financement exceptionnel, contrairement à l'année 2022. Le déficit prévu a été atténué par une série de facteurs conjoncturels et l'année 2023 s'est achevée en léger excédent. Ces facteurs limitant le déficit ont trait à l'encaissement d'une subvention dans le cadre de l'appel à projet pour la valorisation des collections patrimoniales des établissements publics auquel l'EFR avait répondu, à des recettes majeures d'hébergement, et au paiement de factures en 2024 au lieu de 2023. Ceci permet d'éviter l'adoption d'un plan de rétablissement de l'équilibre. L'année 2024 sera déficitaire, de manière structurelle, du fait de l'augmentation constante de la masse salariale au long cours alors que les dépenses de fonctionnement restent stables. Or, l'établissement a des besoins en personnels pour l'accomplissement de ses activités. Aussi, en 2024, le plafond d'emploi sera-t-il presque atteint.

Le huitième point concerne le rapport de l'Académie des Inscription et Belles-Lettres sur le rapport d'activité 2022, reçu récemment par courrier postal. Ce rapport, rédigé par Jacques Dalarun, met en lumière deux points de vigilance : la charge de travail des directeurs des études, notamment du fait du nombre de dossiers à instruire dans le cadre des divers dispositifs de partenariats et de recrutements, et le positionnement des programmes structurants propres à l'EFR eu égard aux programmes financés par des agences de moyens dont l'établissement est porteur ou partenaire. La directrice de l'EFR procède à un éclairage sur ces deux points. La charge de travail supportée par les directeurs des études avait fait l'objet, à la demande de la directrice, d'un point d'attention adressé le 4 juin 2021 au Hcéres pour l'évaluation alors en cours, resté sans suite, et sur lequel la directrice est revenue dans sa réponse au rapport d'évaluation. En 2023, il a été procédé au recrutement de la chargée de coordination de la recherche et de valorisation afin d'alléger progressivement les tâches administratives auxquelles la directrice et les directeurs des études doivent faire face. Sur le second point, l'établissement, qui a renforcé notablement l'accueil de programmes sur financements par rapport à la situation en 2019, ne pourra pas aller bien au-delà des 13 projets de cette nature dont l'EFFR est bénéficiaire en 2024. Ce qui prime, aux yeux de la directrice, est l'inscription des programmes financés dans les axes de politique scientifique de l'EFR, le bon équilibre à tenir entre ceux-ci et les programmes structurants, avec lesquels ils peuvent s'articuler ou converger. Elle observe également que les moyens propres de l'EFR ne pourraient permettre de développer des programmes aussi ambitieux que ceux bénéficiant du soutien de l'ANR et de l'ERC, mais peuvent en revanche aider à leur émergence et à leur maturation. La directrice informe le conseil scientifique qu'elle apportera une réponse écrite au rapport. Elle y ajoutera quelques précisions sur l'exécution du budget de l'année 2022 laquelle n'a pas été clôturée en excédent, ou encore sur l'absence de membres provenant de l'École des chartes. Depuis plusieurs années, l'EFR a ouvert ses recrutements à l'international, ce qui se traduit par une diversification des profils des membres scientifiques. L'EFR ne reçoit plus de candidatures de chartistes, ce qui doit être mis en relation avec les évolutions regardant leurs parcours professionnels. En revanche, plusieurs collaborateurs et partenaires, au sein des programmes de recherche en cours à l'EFR, sont issus de l'École des chartes. Enfin, la lettre d'accompagnement du rapport de l'AIBL exprimait une inquiétude relative aux dépenses du service de communication, jugées excessives. Or, la directrice observe que les dépenses de fonctionnement de ce service sont relativement stables depuis 2018, année de sa création, comme il apparaît dans le

tableau du compte financier 2022, p. 14. Les dépenses ont en outre été réduites en 2023, comme pour tous les services, par mesure d'économie. La majeure partie des dépenses du service de communication sont des dépenses incompressibles (maintenance du site web), ou de valorisation, rattachée à ce service du fait de la taille de l'établissement qui ne dispose pas d'un service propre de valorisation. Des exemples en sont les capsules vidéo « Suivez mon regard », réalisées pour faire connaître les travaux de quelques membres s'étant prêtés à l'exercice, ou encore l'exposition « Lieux saints partagés » dans la galerie, place Navone. Le service a aussi supporté les dépenses de signalétique dans les locaux. Enfin, ce service prend en charge les travaux graphiques et d'impression pour l'ensemble de l'établissement. En 2024, le budget sera en hausse, car une partie de la subvention obtenue pour la valorisation des collections patrimoniales des établissements publics sera gérée par ce service pour l'exposition de la collection d'objets antiques de l'EFR.

E. Chapron demande si la direction de l'EFR doit faire face à des demandes d'association à des dépôts de projets sans qu'il n'y ait eu de contact préliminaire avec l'établissement. La directrice de l'EFR répond que c'était le cas il y a quelques années. Désormais, toute association avec l'EFR implique une phase préalable de concertation, de participation des directeurs des études et d'autres personnels de l'EFR au montage du projet, afin de bien définir ce qui est attendu de l'EFR et les retombées que celle-ci peut espérer de son implication. De fait, le recrutement de la chargée de coordination de la recherche a pour objectif de permettre à la direction scientifique d'anticiper au mieux ces partenariats scientifiques.

N. Bériou remercie la directrice de l'EFR pour les précisions apportées au sujet du rapport de l'AIBL : une mise au point directe et de vive voix en conseil scientifique est fondamentale. N. Bériou s'étonne toutefois que le rapport ait été transmis à l'EFR par courrier postal. La directrice de l'EFR répond qu'en effet, elle ne l'a reçu qu'ainsi et avec le retard que prend parfois le service postal entre la France et l'Italie ; une version numérique pourrait accélérer la prise de connaissance du document.

La directrice de l'EFR indique qu'elle a également reçu les rapports sur les mémoires des membres. Sur ce point, A. Rouveret se félicite que les mémoires aient été reçus plus tôt cette année, ce qui en a permis une meilleure étude.

Le président du conseil scientifique juge importante l'articulation entre les activités scientifiques relevant de la recherche sur projets financés et celles qui sont directement promues par l'EFR dans le cadre de sa politique scientifique. Il observe une croissance des activités et leur rationalisation.

La représentante de la DGRI remercie la directrice de l'EFR pour la présentation exhaustive des informations. Elle revient sur les appels à projet : s'ils sont sources de financement pour permettre à la recherche de se développer, il faut aussi les envisager comme des outils pour favoriser et entretenir les relations internationales ; ils permettent alors de structurer des collaborations entre partenaires européens et internationaux.

3. Renouvellement des membres en deuxième et troisième année

C. Pouzadoux prend la parole, en qualité de présidente de la commission d'admission des membres. Les mandats de treize membres sont à renouveler pour l'année universitaire 2024-2025 : six passages de première en deuxième année (trois pour la section Antiquité, deux pour la section Moyen Âge et un pour la section Époques moderne et contemporaine) et sept passages de deuxième année en troisième année (un pour la section Antiquité, deux pour la section Moyen Âge et quatre pour la section Époques moderne et contemporaine). La commission a émis un avis favorable pour tous les renouvellements, et fait part de sa satisfaction pour les engagements des membres dans leurs obligations statutaires (article de première année, mémoire en deuxième année), ainsi que pour la qualité des travaux individuels et l'implication dans les activités collectives, de diffusion et de

publication. En outre, les membres consacrent également du temps à préparer leur sortie de l'EFR (rédaction des dossiers de candidature, entrainement aux auditions).

Il est procédé à une brève présentation des membres passant en deuxième année (J. Artru, P. Ducret, P. Péfau, G. Dorandeu, L. Farina et S. Di Cecco), en rappelant le projet de recherche de chaque membre développé à l'EFR.

Il est procédé de même à la présentation des membres passant en troisième année (L de Barbarin, A. Russo, C. Tardivel, T. Bechini, E. Coquet, M. Oppizzi, et A. Limbada), en rappelant le projet de recherche de chaque membre développé à l'EFR.

Le conseil scientifique approuve à l'unanimité le renouvellement, pour une deuxième ou une troisième année à l'EFR, pour tous les membres cités.

4. Résultats de la commission d'admission des membres pour l'année universitaire 2024-2025

La commission d'admission s'est réunie les 8 et 9 février 2024 pour la sélection des dossiers de candidatures et les 5 et 6 mars 2024 pour l'audition des candidats. Dix-huit candidats ont été auditionnés, sur vingt initialement sélectionnés, deux candidats ayant renoncé au concours entre la phase d'admissibilité et la phase d'admission. Les candidatures, moins nombreuses pour l'année 2024-2025 (48 candidatures contre 68 au titre de l'année 2023-2024), sont réparties comme suit : 11 candidatures pour la section Antiquité, 9 candidatures pour la section Moyen Âge et 28 candidatures pour la section Époques moderne et contemporaine. Les profils des candidats sont les suivants : 13 doctorants, 14 fonctionnaires (29%) et un maître de conférences. Sept candidats avaient déjà posé une candidature. Pour deux candidats, il s'agissait de la troisième et donc de la dernière candidature. Vingt-huit candidats étaient des femmes et vingt candidats étaient des hommes. 29% des candidats étaient de nationalité italienne.

Cinq postes étaient à pourvoir (2 pour la section Antiquité, 1 pour la section Moyen Âge et 2 pour la section Époque moderne et contemporaine). Les candidats auditionnés étaient au nombre de 5 pour la section Antiquité, 5 pour la section Moyen Âge et 8 pour la section Époques moderne et contemporaine. Les critères qui ont présidé à la sélection ont été la qualité du projet présenté, sa faisabilité et la position des candidats eu égard à la soutenance de la thèse.

La commission d'admission a retenu les personnes suivantes pour la liste principale :

Antiquité

- Marine Lépée ; intitulé du projet de recherche : *Comment les échanges façonnent-ils la ville antique ? Pour une lecture architecturale et spatiale des édifices à fonction économique dans les villes de Gaule Cisalpine (II^e s. av. J.-C. – V^e s. apr. J.-C.).*
- Chloé Chaigneau ; intitulé du projet de recherche : *Mouture et innovation en Méditerranée grecque : évolution typologique et provenance des moulins grecs de Méditerranée occidentale (VIII^e-II^e av. J.-C.).*

Moyen Âge

- Michelangelo Messina ; intitulé du projet de recherche : *Gestion et redistribution de bio et géo-ressources dans la frontière arabo-byzantine de Sicile (IX^e-XI^e siècle).*

Époques moderne et contemporaine

- Giancarla Cilmi ; intitulé du projet de recherche : « *La République des collectionneurs* » *: le patrimoine et ses enjeux politiques, économiques et sociaux à Rome entre 1871 et 1915.*
- Marie Lucas ; intitulé du projet de recherche : *Ce qui circule dans l'affrontement : marxistes,* cattocomunisti *et jésuites en Italie (années 1920 – années 1970).*

La commission d'admission a retenu les personnes suivantes pour la liste complémentaire :

1. Evgeniya Shelina (Moyen Âge)
2. Aude-Marie Lalanne-Berdouticq (Époque contemporaine)
3. Cyril Rouanet (Antiquité)
4. Héloise Faucherre-Buresi (Époque contemporaine)
5. Kévin Blary (Antiquité)
6. Clément Carnielli (Moyen Âge)
7. Chloé Damay (Antiquité)

La directrice des études pour les Époques moderne et contemporaine déplore le manque de candidats en histoire moderne. L'objectif est d'identifier aujourd'hui, notamment parmi les boursiers, d'éventuels futurs candidats en histoire moderne.

A. Rouveret s'interroge sur le faible nombre de candidatures en histoire de l'art. La directrice de l'EFR répond que l'Académie de France à Rome recrute également des historiens de l'art. Les candidats en histoire de l'art sont toutefois acceptés à l'EFR dans la mesure où les méthodes mises en œuvre sont celles de l'histoire : un candidat moderniste avait été auditionné et, par ailleurs, G. Cilmi, reçue cette année, est historienne de l'art contemporain.

Le directeur des études pour le Moyen Âge souligne que les directeurs des études sont parfois sollicités par les candidats qui se demandent si le concours ne serait pas fermé aux candidats spécialisés en histoire de l'art. La directrice de l'EFR confirme que des candidats en histoire de l'art sont éligibles sur les postes de membres, et peuvent s'inscrire dans les orientations scientifiques de l'EFR relatives aux questions patrimoniales.

Pour ce qui concerne les spécialités en histoire moderne, la directrice de l'EFR complète les échanges en précisant que ce problème, récurrent chaque année, a amené l'EFR à organiser un atelier d'initiation à la recherche pour des étudiants de master, afin de les sensibiliser aux sources romaines pour l'histoire moderne au cours de l'année 2022-2023. L'EFR a accueilli par ailleurs quelques boursiers doctorants en histoire moderne : de solides candidatures pourraient émerger à l'avenir.

Vincent Gourdon demande quelle est la part de candidatures présentées par des étrangers. La directrice de l'EFR indique le chiffre de 17%, qui est relativement stable d'une année sur l'autre. V. Gourdon demande si l'EFR s'explique la baisse du nombre de candidatures cette année. La directrice de l'EFR revient sur un élément conjoncturel, à savoir que cette année, seuls cinq postes étaient proposés, au lieu de sept l'an dernier, ce qui a pu également retenir certains candidats potentiels préférant attendre l'année prochaine. Une autre hypothèse serait que les faibles possibilités de postes au recrutement dans les universités ou au CNRS découragent certains candidats de s'engager dans cette voie. A priori ceci n'est cependant pas le cas pour les demandes de qualifications au CNU ou pour les candidatures au CNRS, selon les deux membres du conseil (E. Chapron et V. Gourdon). La directrice pense qu'il faut attendre l'an prochain pour savoir si la décrue de cette année marque une tendance ou si elle n'est que passagère.

Le président du conseil scientifique demande si les candidatures présentées par des étrangers ont semblé pertinentes : la directrice de l'EFR et la directrice des études pour l'Antiquité précisent qu'il y a eu plusieurs dossiers intéressants et qu'un Canadien avait été retenu pour être auditionné. Celui-ci, recruté sur un poste pérenne entre temps, a décliné l'audition.

C. Schmoll demande quelle est la place des sciences sociales dans les candidatures et si celles-ci ont évolué dans le temps.

La directrice des études pour les Époques moderne et contemporaine indique qu'il y avait plusieurs candidatures en sciences sociales cette année et qu'un sociologue a été auditionné. Un membre en

sciences sociales (S. Di Cecco), sociologue, a été recruté l'an dernier. La directrice précise que ces dernières années, les recrutements ont été ouverts à d'autres disciplines que la géographie qui, longtemps, a été dominante dans les sciences sociales à l'EFR.

La présidente de la commission d'admission indique que, pour encourager les candidatures, les directeurs des Écoles françaises à l'étranger présentent leurs établissements à l'École normale supérieure.

La directrice de l'EFR conclut ce point à l'ordre du jour en précisant que le positionnement sur la liste complémentaire est un signal positif donné aux candidats, un encouragement, notamment quand il s'agit d'une première candidature, à présenter une deuxième candidature. De fait, le panorama des candidatures cette année promet des candidatures de qualité pour le recrutement 2025-2026.

Le conseil scientifique approuve à l'unanimité la liste principale et la liste complémentaire des candidats à un poste de membre scientifique au titre de l'année universitaire 2024-2025.

5. Renouvellement du mandat de la responsable de la bibliothèque au 1er septembre 2024

C. Martini, responsable de la bibliothèque depuis le 1er septembre 2020, a sollicité un second mandat. La directrice de l'EFR se félicite de cette demande étant donné le remarquable travail effectué par C. Martini au cours de son premier mandat. Chef du service le plus important de l'EFR (14 personnes), C. Martini a accompagné la transformation de la bibliothèque (redéploiement des collections, réinformatisation, consultation à distance des ressources en ligne). Deux difficultés se sont présentées à elle qu'elle a surmontées avec efficacité : l'organisation du travail pendant la pandémie ainsi que les travaux de restauration du palais Farnèse. Les services aux lecteurs sont au cœur de son action. C. Martini est en outre la référente de l'EFR pour la Science ouverte depuis mars 2022 compte tenu de la place à donner aux Humanités numériques en bibliothèque. Dans ce domaine, elle soutient activement le référencement des projets et des publications sur différentes plateformes. Elle coordonne actuellement l'exposition « Un musée pour l'École » (collection d'antiques de l'EFR) qui prévoit un volet virtuel sous Omeka. C. Martini est également force de propositions pour la célébration des cent-cinquante ans de l'EFR, et pilote un projet de recherche sur les collections de la bibliothèque dans ce cadre. Toujours disponible pour les visites de la bibliothèque, elle participe activement au réseau des bibliothèques des instituts étrangers à Rome (Urbis), à celui des écoles françaises à l'étranger et accueille régulièrement des stagiaires de tous niveaux, permettant à des étudiants d'avoir accès à une expérience professionnelle de premier plan. La directrice de l'EFR salue enfin ses capacités d'encadrement des personnels et de gestion du service. Le bilan de son premier mandat est riche de chantiers et de projets qui s'inscrivent dans la durée, ce qui justifie pleinement un second mandat. Aussi émet-elle un avis très favorable à ce renouvellement. Par ailleurs, la directrice de l'EFR fait part au conseil scientifique d'une contradiction entre le décret qui régit les écoles françaises à l'étranger et les modalités de nomination des personnels de bibliothèque : la conservatrice est en effet un personnel affecté à l'établissement et non pas en détachement.

Le conseil scientifique procède au vote à bulletin secret et approuve à l'unanimité le renouvellement du mandat de C. Martini à compter du 1er septembre 2024.

6. Liste des chercheurs résidents (2023-2024 et 2024-2025)

Désormais publiées et portées à connaissance du conseil scientifique depuis deux ans, ces deux listes retracent les noms des chercheurs accueillis à l'EFR selon les différents dispositifs. Le premier document est la liste définitive des accueils de l'année universitaire en cours d'achèvement (2023-

2024). La deuxième liste indique les noms des chercheurs qui seront accueillis au cours de l'année 2024-2025. Cette liste sera complétée l'an prochain, avec la finalisation des dates de séjour et l'inclusion des chercheurs accueillis au fil de l'eau. Pour mémoire, 55 mensualités ont été accordées en 2023 (contre 75 en 2022). Trois catégories de résidence sont proposées : les résidences financées par l'EFR, les résidences cofinancées avec le CNRS (dispositif « soutien à la mobilité internationale – SMI ») et les résidences financées par des fonds externes. Pour l'année 2024-2025 (provisoire), on décompte 29 mensualités financées par l'EFR, et 11 financées avec le CNRS, plus 4 sur des fonds propres aux chercheurs (universités de provenance, IUF ou autres).

7. Activité du CCPS

Le CCPS se réunit 3 fois par an. Il est composé du président du conseil scientifique, des trois directeurs des études, de la directrice de l'EFR et de trois experts externes. La réunion du 16 janvier 2024 a validé 13 demandes sur 21 (7 pour l'Antiquité, 6 pour le Moyen Âge et 4 pour les Époques moderne et contemporaine), soit un taux d'acceptation de 60 %. La directrice se félicite des demandes de soutien à l'initiative des membres et des chercheurs résidents. Les associations de l'EFR concernent 7 rencontres, 2 aides à la publication, 1 présentation d'ouvrage et 3 études de matériel dans le cadre des opérations archéologiques. 2025 sera, à Rome, l'année du Jubilé. Au vu des difficultés d'organisation à venir dans ce contexte, la directrice propose au conseil scientifique de s'accorder sur le fait qu'aucune manifestation scientifique externe à la programmation de l'EFR ne pourra être organisée à Rome en 2025. Le conseil scientifique donne un avis favorable à cette proposition.

8. Calendrier du bilan à mi-parcours des programmes structurants

En 2021 ont été validés par le conseil scientifique 26 programmes structurants, à développer sur 5 ans à compter de l'année 2022. À la fin de l'année 2024, sur trois années d'exécution, il sera possible de faire un bilan de l'avancement de ces programmes. Le conseil scientifique du 28 novembre 2024 en sera l'occasion. Pour cela, un formulaire sera transmis aux porteurs de programme, après validation dudit modèle par le CCPS du 13 mai 2024. Ce formulaire pourra utilement être transmis aux conseillers pour information. Les porteurs de programme auront jusqu'à fin juillet 2024 pour renseigner ce formulaire de bilan. Le CCPS du 19 septembre 2024 instruira ces dossiers afin d'émettre avis et recommandations. Courant octobre 2024, la documentation sera transmise au conseil scientifique (bilan établi par les porteurs de programme et avis du CCPS) pour une discussion lors de la séance du 28 novembre.

Calendrier et modalités sont approuvés par le conseil scientifique.

9. Manuscrits présentés pour publication

A. Cogné, B. Maréchaux (dir.), *Le* élites *italiane e la Monarchia ispanica (secoli XVI-XVII): servizio, mobilità e poteri*
Le conseil scientifique approuve à l'unanimité la publication du manuscrit.

V. Gourdon demande quel principe est adopté pour la langue des résumés. Anne-Sophie Bourg répond qu'un résumé est demandé dans la langue de la contribution, un autre dans la langue principale de l'ouvrage et qu'il y en a un aussi en anglais dans la version sur OpenEdition.

10. Information sur les accords et conventions signés par la directrice par délégation du conseil d'administration

Pour la présente séance, 28 accords et conventions sont transmis aux conseillers pour information. Elles concernent principalement des conventions d'accueil de chercheurs, le reversement de crédits pour des activités conjointes avec des partenaires, des aides à la publication. Par ailleurs, deux conventions ont trait au reversement de sommes à deux universités partenaires employeurs du doctorant accueilli en partenariat avec l'EFR, à la suite du transfert de la subvention du ministère aux écoles françaises à l'étranger en 2022. Ces avenants sont dus au décalage de montants entre la subvention ministérielle et le coût en personnel du doctorant. Enfin, la directrice de l'EFR mentionne la convention avec l'Ambassade de France à Rome pour la répartition des charges communes à Naples et Rome.

11. Questions diverses

N. Bériou indique que F. Bougard a été élu correspondant à l'AIBL.

La directrice de l'EFR remercie les conseillers pour le travail et l'expertise apportés à l'établissement.

La séance est close à 12 h 00.